Published on *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

Civ. 2e, 5 juin 2014, n° 13-13765 [Règl. 1348/2000]

Pourvoi n° 13-13765

Motif : "(…) l'huissier de justice qui agit comme entité d'origine, pour transmettre un acte judiciaire ou extrajudiciaire à l'entité requise du pays membre destinataire, n'est soumis à aucune règle de compétence territoriale, (…)".

Mots-Clefs: Signification
Acte judiciaire
Acte extrajudiciaire
Entité d'origine
Compétence territoriale

Doctrine:
Dalloz actualité, 19 juin 2014, obs. F. Mélin

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/node/2623